



*Bernex  
des rues à vivre*



# ASBEC

Association pour la qualité de vie à Bernex et Confignon

Case postale 291 – 1233 BERNEX – 022 777.1002

Internet : [www.asbec.info](http://www.asbec.info) - [ASBEC@bluewin.ch](mailto:ASBEC@bluewin.ch)

dossier au 5 mars 2015

## Bernex : des rues à vivre

---

### Contexte

La commune de Bernex a lancé une réflexion concernant la requalification souhaitable de la rue de Bernex et souhaite tester un double sens unique rue de Bernex / chemin de Saule entre juillet et décembre 2015. Un groupe de suivi – dont fait partie l'ASBEC – a été désigné.

---

### Constat

Depuis la suppression des trolleybus à l'arrivée du tram à la Croisée de Confignon, la situation s'est fortement dégradée dans le village de Bernex.

Les correspondances avec la Champagne devenues plus compliquées

La desserte des transports publics tout d'abord avec une rupture de charge très pénalisante au terminus du tram, à l'entrée de Bernex.

Ensuite, la qualité de vie de centaines d'habitants a fortement régressé avec le passage de 330 bus diesel extrêmement bruyants, et polluants à travers le village.

Le report constant du prolongement du tram n'améliore pas les choses, au contraire.

Quelle que soit la solution retenue pour les rues du village : statu quo, double sens unique ou sens unique à temps limité que préconise l'ASBEC, aucune ne sera viable tant que les dysfonctionnements majeurs (bruit, pollution et rupture de charge au terminus du tram) ne seront résolus ou en voie de l'être.

---

### Postulat de l'ASBEC

**L'ASBEC préconise d'intervenir de manière globale, dans toute la commune et non seulement sur la rue de Bernex. L'amélioration du cadre de vie et de la sécurité des déplacements doivent être perceptibles par tous.**

**L'ASBEC préconise de plus de trouver une solution à court terme pour minimaliser la rupture de charge à la Croisée de Confignon et pour diminuer le bruit, principalement des bus diesel.**

**Ce dossier comporte une série de propositions allant dans ce sens.**



## Circulation

L'ASBEC préconise

- le **maintien des rues à double sens**<sup>1</sup> (chemin de Saule et rue de Bernex) pour la circulation ;
- la diminution du transit par la **mise en place de deux sens unique de 6 à 9h du matin**,
  - sur la rue de Bernex du chemin de Saule au chemin de Vieille-Fontaine. Cette restriction à l'heure de pointe du matin ne gêne pas l'accès des commerces et services du centre de Bernex pour les habitants de Sézenove et de la Champagne. Sauf pour les bus et les cyclistes ;
  - sur le chemin de Saule entre la pharmacie de Saule et la route de Aire-la-Ville, pour éviter un rapport du transit d'une rue sur l'autre, sauf cyclistes.
- des mesures pour réduire le nombre et le bruit des bus (voir chapitre suivant)



*Portion de la rue de Bernex à sens interdit, le matin entre 6 et 9h, direction Ville.  
Cela permet de supprimer une bonne part du transit matinal. Idem au chemin de Saule  
Sauf pour les bus et les cyclistes.*

### Essai

**L'ASBEC demande que la proposition de sens unique à temps limité, soit testée par la Commune dans le cadre du groupe de suivi.**

<sup>1</sup> à noter que plusieurs villes, dont Renens et Berne, ont réintroduit le double sens de circulation, y compris lorsqu'il est difficile de croiser, comme mode économique pour modérer leurs zones 30

## Vitesse

L'ASBEC préconise de réduire la vitesse dans les villages et hameaux de la commune de Bernex. Il est à noter que les villages genevois dont Bernex et Confignon ont choisi la vitesse 40 km/h<sup>2</sup> par section – le panneau 40 doit être répété à chaque intersection – et la vitesse généralisée à 50 km/h comme les autres localités de Suisse.

A noter que le Conseil fédéral interdit, depuis 2002, les zones 40 vu l'absence de gain de sécurité entre le 50 et le 40. Les communes doivent choisir entre la zone 30 et le régime 50 km/h généralisé.



L'ASBEC préconise le remplacement de la vitesse 40 par la **zone 30**.

Villages, et hameaux en zone 30 km/h en totalité :

- Bernex,
- Sézenove,
- St Mathieu
- Loëx (partie nord)

*Plusieurs rues et chemins de Bernex et Confignon ne connaissent pas de limitation de vitesse = 80 km/h, le panneau 40 ayant été oublié ! Comme ci-contre à l'entrée de la rue de Bernex*

L'ASBEC préconise la mise en **zone de rencontre**<sup>3</sup>

- du centre du village de Sézenove (la partie sans trottoir avec revêtement différencié)
- la rue de Bernex de la place de Bernex à l'église
- la rue de la Distillerie
- le chemin du Creux<sup>4</sup>
- le quartier de la Léchaire à Lully
- Chèvres (aujourd'hui 50)
- l'extension de la zone de rencontre de Loëx

À noter que le panneau indiquant Bernex devrait être déplacé dans le secteur chemins des Failles, des Côtes et du Gamay pour englober la partie urbanisée du village. Certains de ces secteurs sont aujourd'hui sans limitation de vitesse, soit le 80 km/h.



*Ci-dessus, le chemin de l'école à la rue de Bernex depuis Bernex-Soleil*

<sup>2</sup> le choix du 40 km/h a été fait par le Canton lorsque la vitesse dans les localités étaient de 60 km/h

<sup>3</sup> Zone de rencontre : 20 km/h et priorité aux piétons

<sup>4</sup> le chemin du Creux, la rue de la Distillerie et moultes chemins n'ont pas de limitation de vitesse, le panneau 40 n'étant pas répété après l'intersection.



## Transports publics

Le développement du réseau des transports publics est indispensable si l'on veut obtenir un report modal des transports motorisés individuels (TIM) vers les transports publics, toutefois une attention particulière sera portée à l'aspect « bruit », les bus diesel actuels des TPG étant notoirement bruyants.

Depuis la suppression des trolleybus la desserte de Bernex s'est fortement détériorée...

L'ASBEC préconise

- le **prolongement rapide du tram 14** en direction du futur terminus, que l'ASBEC propose de dénommer « *Robert Hainard* » ;



- la création d'un arrêt de bus « Robert Hainard » et d'une voie bus sur la route de Chancy pour les bus K et 42.
- le **passage du bus 42 par la route de Chancy** en lieu et place de la rue de Bernex. (64 passages quotidiens)
- En fonction de l'efficacité de cet arrêt **le bus L** pourrait aussi y être transféré (83 passages quotidiens)

[Voir notre page spécifique sur le site de l'ASBEC](#)

- de transformer les arrêts TPG en **arrêts facultatifs** (voir chapitre bruit)

Voir également sur notre site

- les dysfonctionnements du bus S
- la demande d'un abribus à l'arrêt du bus 47 au terminus du tram
- la relance de la demande prolongement du tram 14

## Terminus du tram et correspondances avec les bus

- de trouver une solution pour améliorer la **rupture de charge** extrêmement pénalisante au terminus du tram ;
- à court terme, prolonger la navette jusqu'à l'entrée d'Onex<sup>5</sup>, pour lui permettre de faire demi-tour, afin qu'elle puisse assurer des **transbordements quai à quai** avec le tram et les bus K et L, à la croisée de Confignon ;
- alternativement de prévoir un arrêt de tous les bus au droit de l'ancien P + R (voie actuellement inoccupée). Voir ci-dessous



*le stationnement des véhicules en attente démontre que l'espace est suffisant pour créer une voie bus, un quai et un abribus provisoires.  
Pour mémoire les travaux du tram ne sont malheureusement pas pour demain....*

<sup>5</sup> l'aller et retour rallongera la durée du parcours de la navette de 5 minutes. la fréquence du bus passerait de 10 à 12 minutes, Pas de problème le soir et les fins de semaines.



## Bruit

Les normes de bruit sont largement dépassées sur la route de Chancy le jour et la nuit, et ponctuellement dans la rue de Bernex. En apparence, les normes n'y sont pas dépassées car la rue du Village a été classée en degré de sensibilité mixte logement - activités. Cela permet d'y admettre un bruit routier plus élevé que dans le reste du village. La route de Chancy et le chemin de Saule eux ont un degré de sensibilité au bruit plus bas (habitation).

Si l'on considère les **normes de santé publique de l'OMS**, plus basses, cela se traduit pour Bernex par grand danger pour la santé sur la route de Chancy et danger pour la santé sur une grande partie de la rue de Bernex.



Ci-contre la rue de Bernex à la hauteur de la banque Raiffeisen

Nuit :  
55dB et plus = **grand danger pour la santé**  
40 à 44.9dB = **danger**

L'ASBEC préconise  
• de **diminuer les vitesses**<sup>6</sup> ;  
• l'utilisation de revêtements phono-absorbants ;

- **le passage du bus 42 par la route de Chancy** en lieu et place de la rue de Bernex. Cette mesure diminuerait le nombre de bus dans la rue de Bernex de 64 passages quotidiens, soit 20 % du nombre total. L'**arrêt Robert Hainard** sur la route de Chancy est indispensable ;
- tester si l'arrêt Robert Hainard permet de déplacer également le **bus L** (83 passages) ;
- à court terme, **étendre l'horaire du minibus 18 places**<sup>7</sup> le soir et le samedi ;
- tester puis introduire un **bus hybride du type Volvo 7900** ou autre pour la navette 47. Le prolongement proposé ci-dessus et son passage par l'arrêt Croisée de Confignon devraient lui permettre de rouler les 30 % en mode diesel – temps nécessaire pour recharger les batteries ;
- la transformation de tous les arrêts de Bernex en **arrêts facultatifs**, cela évitera aux bus qui se suivent de s'arrêter et de repartir, à vide. La diminution du bruit devrait être appréciable tôt le matin et la nuit.



330 bus diesel bruyants et polluants traversent le village quotidiennement

424 passages quotidiens à la place de Bernex !

<sup>6</sup> une étude zurichoise indique que le passage du 50 au 30 km/h correspond à une diminution du bruit de moitié

<sup>7</sup> le service de ce minibus, géré par la société Globe, se termine à la gare Zimeysa à 20h20 du lundi au vendredi. Il est donc libre le soir et le samedi - dimanche